

COMMISSION DES FINANCES
+++++

lère Séance du Mercredi 14 Décembre 1921.

xxxxxxx

Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

+++++

La séance est ouverte à 10 heures.

PRESENTS: MM. MILLIES LACROIX. HENRY CHERON. HENRY
BERENGER. SERRE. DEBIERRE. BUSSON-BILLAULT.

xxxxxxxxxxxxxxxx

- EXAMEN DU BUDGET DU MINISTERE DE LA MARINE POUR
l'EXERCICE 1922.

La Commission examine le budget du Ministère de
la Marine pour l'exercice 1922.

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR SPECIAL. Je me
suis fait communiquer les rapports des contrôleurs des
dépenses engagées du Ministère de la Marine; mais le plus
récent de ces rapports est celui qui concerne l'année 1918.
J'ai signalé ce fait regrettable à M. le Ministre de la
Marine par une lettre spéciale.

J'ai demandé d'autre part au contrôle des dé-
penses engagées s'il ne possédait pas pour les années pos-
térieures à 1918 des pièces justificatives qui pussent
suppléer pour moi aux rapports absents: il m'a alors été
délivré un bordereau des dépenses engagées en 1921 jusqu'au
31 octobre, bordereau très clair et très net, je dois le
reconnaître.

Mais je propose à la Commission d'inviter M. le
ministre de la Marine à faire désormais établir réguliè-
rement les rapports du contrôle des dépenses engagées de

son ministère. Il ~~y avait~~^{aurait} peut être lieu de faire une démarche analogue auprès des autres Ministres.

M. LE PRESIDENT. Je me suis déjà adressé à ce sujet à M. le Ministre des finances, de qui relèvent les contrôleurs des dépenses engagées des divers ministères. j'enverrai une lettre de rappel. (Approbation.)

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. D'autre part, j'ai obtenu de M. le Ministre de la Marine l'état nominatif du personnel de son cabinet avec l'indication des émoluments de chacun des membres de ce cabinet.

M. LE PRESIDENT. J'ai demandé le même état à tous les ministres, sous-secrétaires d'Etat et Hauts-Commissaires; je n'ai jusqu'à présent reçu les réponses que du Sous-Secrétaire d'Etat de la Présidence du Conseil et du Ministre des Colonies.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. Ce qu'il faudrait, c'est comparer la composition et le coût des divers cabinets ministériels.

Je passe maintenant à l'examen du budget du ministère de la marine; ce budget peut être qualifié de budget de décadence et de décomposition: il ne comporte aucune réforme, aucun programme; il consacre tous les abus et tous les gaspillages; malgré les promesses du Ministre, encore tout récemment renouvelées, la situation que j'ai déjà dénoncée reste inchangée au Ministère de la Marine, la stagnation persiste. Il sera donc indispensable, que nous fassions tous nos efforts pour obtenir la modification de cet état de choses et ~~par~~^{pour} réduire les dépenses inutiles, d'autant plus qu'au cours de l'exercice 1922 on doit nous demander des crédits très importants (au moins 400 millions

de francs) pour l'exécution du nouveau programme naval.

Quoiqu'il en soit, sur un budget de 850 millions voté par la Chambre pour le Ministère de la Marine, je vais proposer à la commission des économies s'élevant au total à 73 millions. En même temps je dois vous avertir que M. le Ministre de la Marine vous demandera un relèvement de crédit de 10 millions, - qui me paraît justifié, - sur le chapitre des Equipages de la flotte.

EXAMEN DES CHAPITRES

Le chapitre 1er (traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale).- Crédit voté par la Chambre: 8.863.608 francs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose une réduction de 458.623 frs, en vue d'obtenir le renvoi dans les ports des officiers trop nombreux qui sont en service à Paris, soit au cabinet du ministre, soit à l'état-major général, soit à la direction de l'artillerie navale et pour tenir compte du fait que sur 41 rédacteurs du cadre de l'administration centrale il en manque 20.

Cette proposition est adoptée.

M. LE PRESIDENT dit que le budget devrait comporter un chapitre spécial pour le personnel militaire de l'administration centrale.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. Je demanderai qu'il en soit ainsi à partir de l'année prochaine. (Approbation.)

Chapitre 2 (Indemnités et allocations diverses, travaux supplémentaires du personnel de l'administration centrale). Crédit voté par la Chambre: 148.102 francs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose une réduction

de 8.300 francs, soit 5.000 frs sur l'indemnité d'automobile du ministre et 3.300 frs en vue de ramener aux chiffres du budget de 1921 les indemnités de garde de nuit accordées aux agents du service intérieur.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 3 (Personnels divers en service à Paris).
Crédit voté par la Chambre: 2.610.480 francs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose une réduction de 149.736 frs, en vue d'obtenir: 1° la suppression des suppléments de fonctions, qui doublent indument certains traitements; 2° le transfert des services techniques dans les ports; 3° la diminution du nombre des officiers en service à Paris.

Cette proposition est adoptée.

Le chapitre 4 (Matériel de l'administration centrale) est adopté avec une réduction de 62.000 francs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL et devant porter sur les frais de bureau de chauffage, d'éclairage et d'exploitation des lignes téléphoniques.

Le chapitre 5 (Impressions, livres et reliures, archives) est adopté avec une réduction de 100.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 6 est adopté sans modification.

Le chapitre 7 (matériel et frais divers du service hydrographique) est adopté avec une réduction de 50.000 francs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 8 (Recherches scientifiques) est adopté avec une réduction de 200.000 francs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 9 (Contrôle de l'administration de la marine) est adopté sans modification. Mais il est entendu que M. LE RAPPORTEUR SPECIAL présentera dans son rapport de sévères observations sur le fonctionnement du contrôle.

Le chapitre 10 (officiers de marine et officiers des équipages de la flotte) est adopté avec une réduction de 386.266 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, et devant porter sur les incomplets, sur les retenues de congé et d'hôpital, sur les suppléments de fonctions, etc, etc...

Le chapitre 11 (Officiers mécaniciens) est adopté avec une réduction de 87.944 francs, proposée par M. LE RAPPORTEUR ~~XXXXXXXX~~ SPECIAL.

Chapitre 12 (Equipages de la flotte) Crédit voté par la Chambre: 134.508.899 frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. Le Gouvernement avait demandé à ce chapitre un crédit de 145.731.399 frs, et la commission des finances de la Chambre avait proposé le vote d'un crédit de 144.508.899 frs. La Chambre a réduit ce dernier chiffre de 10 millions sur la proposition de M. Emmanuel Brousse. Dans une lettre adressée à M. le Président, le Ministre de la Marine a demandé le rétablissement du chiffre proposé par la Commission des finances de la Chambre, en faisant valoir que la France risquerait de se trouver dans une situation critique si la réduction de 10 millions votée par la Chambre empêchait de maintenir des bâtiments assurés dans le Nord en vue d'exercer éventuellement une action coercitive sur l'Allemagne. Je regrette que le Ministre de la Marine n'ait pas fait valoir devant la Chambre les arguments qu'il développe dans sa lettre à M. le Président; mais je considère que ces arguments

sont probants et qu'en conséquence, il y a lieu de donner satisfaction à la demande du ministre.

M. LE PRESIDENT. Je partage sur le fond l'avis de M. le Rapporteur spécial; mais dans la forme il me paraît que, conformément à la jurisprudence de notre Commission, c'est le Ministre des Finances qui doit, au nom du Gouvernement, demander le relèvement de crédit de 10 millions, pour que nous puissions accepter ce relèvement. (Adhésion.)

Je vais donc saisir M. le Ministre des Finances de la question. Mais la Commission pourrait provisoirement adopter le relèvement de crédit de 10 millions.

Le relèvement est adopté.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il conviendrait de fixer par la loi de finances les effectifs budgétaires de la marine aussi bien que ceux de l'armée, en faisant porter cette fixation non seulement sur les effectifs des marins et officiers marinières (comme dans le texte actuel de la loi de finances) mais aussi sur ceux des officiers.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. On aura besoin d'officiers pour l'exécution du programme naval, du programme de défense des côtes et du programme d'aéronautique. Aussi serait-il imprudent de réduire les cadres actuels.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je ne demande pas qu'ils soient réduits, mais simplement que le principe de la fixation d'un effectif budgétaire d'officiers soit posé; l'effectif fixé par la loi de finances pourrait d'ailleurs, si besoin était, être augmenté par la loi relative au programme naval.

Il est entendu que M. LE RAPPORTEUR SPECIAL

s'informeront auprès du Ministre de la Marine des effectifs à fixer par la loi de finances pour tout le personnel militaire de la Marine.

Le chapitre 13 (Traitements de table; frais de réception des autorités à l'occasion de fêtes et missions officielles) est adopté avec une réduction de 719.333 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL et motivée par le fait que trop d'officiers reçoivent le traitement de table même lorsqu'ils ne prennent pas leurs repas à bord.

Le chapitre 14 (Justice maritime; police et surveillance des côtes, ports et établissements) est adopté avec une réduction de 163.674 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, en vue d'obtenir la diminution de l'effectif de la gendarmerie maritime.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il faudrait qu'on étudie le rattachement de cette gendarmerie maritime à la gendarmerie départementale.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. Je le demanderai dans mon rapport. (Approbation.)

Le chapitre 15 (Personnels divers d'instruction) est adopté avec une réduction de 29.014 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL en vue d'obtenir la suppression des indemnités de fonctions accordées aux professeurs des écoles techniques et aux ministres du culte détachés dans diverses écoles.

Le chapitre 16 (Personnel du service de l'intendance maritime) est adopté avec une réduction de 26.492 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 16 (service des subsistances, salaires)

est adopté avec une réduction de 100.000 frs, proposée par M. le RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 18 est adopté sans modification.

Le chapitre 19 (service de l'habillement, du couchage et du casernement; salaires) est adopté avec une réduction de 70.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 20 (service de l'habillement, du couchage et du casernement; matières) est adopté avec une réduction de 300.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 21 (Service des approvisionnements de la flotte; salaires) est adopté avec une réduction de 100.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 22 (service des approvisionnements de la flotte; matières et dépenses accessoires). Crédit voté par la Chambre: 113.950.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose une réduction de 5.000.000 frs. M. LE PRESIDENT propose une réduction de 10.000.000 de frs.

Cette dernière proposition est adoptée.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL critique, comme inutile, le projet d'achat de nouveaux navires pétroliers. Il exprime l'intention de renouveler cette critique dans son rapport.

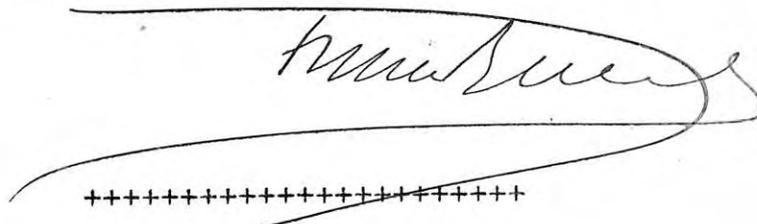
Le chapitre 23 (Personnel du service de santé) est adopté avec une réduction de 162.908 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL) augmentation de la déduction pour incomplets.)

Le chapitre 24 (Service des hôpitaux; salaires) est adopté avec une réduction de 100.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 25 (Service des hôpitaux; matières) est adopté avec une réduction de 445.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

La suite de l'examen du budget du Ministère de la Marine pour l'exercice 1922 est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée à midi.
Le Président de la Commission des Finances,



+++++

COMMISSION DES FINANCES .

Deuxième séance du mercredi 14 décembre 1921.
+++++

La séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence
de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS : MM. MILLIES-LACROIX. HENRY CHERON. DE SELVES.
G.CHASTENET. HENRY BERENGER. LEBRUN. LE COLONEL STUHL. A.BERARD.
LEON PERRIER. MILAN. BLAIGNAN. BIENVENU MARTIN. R.G.LEVY. DAUS-
SET. JEAN MOREL. PEYRONNET. BUSSON-BILLAULT. L.HUBERT. DEBIERRE.
R.RENOULT. JENOUVRIER. RIBOT. SERRE.

-DESIGNATION DE RAPPORTEURS DE LA COMMISSION (Budget 1922)

La Commission désigne :

M. LE RAPPORTEUR GENERAL comme rapporteur des chapitres
du budget de 1922 afférents aux services d'Alsace et de Lorrain-
ne;

M. DAUSSET comme rapporteur du budget-annexe du service
des Manufactures de l'Etat en Alsace et Lorraine;

M. JEANNENEY comme rapporteur du budget-annexe des Chemins
de fer d'Alsace et Lorraine.

M. LEON PERRIER.- Je désirerais que la Commission défini-
t son attitude dans la question de l'examen et du vote du
budget de 1922. Pour ma part, je ne considère pas comme souhai-
table que cet examen et ce vote soient complètement terminés
pour le 31 décembre ; il me semble au contraire que l'intérêt de
notre Commission serait d'obtenir que le Sénat, soucieux de sa
dignité, étudiât à fond et à loisir les propositions et les
chiffres qui lui seront présentés par nos rapporteurs. En tout
cas je voudrais que la Commission ne soutint pas devant la
Haute-Assemblée la thèse d'une délibération rapide et hâtive,
qu'elle prît même très nettement et dès à présent position con-
tre cette thèse.

change d'obser-
vations sur la
te de l'examen
du vote par
Sénat du
dget de 1922.

M. LE PRESIDENT.- Je suis heureux que M. Léon Perrier me fournisse par son intervention l'occasion de m'expliquer sur cette question. M. le Ministre des Finances et M. le Président du Conseil vous ont demandé officieusement, à M. le Rapporteur Général et à moi, de faire tout ce qui dépendrait de nous pour que le budget fût définitivement voté le 31 décembre. Plusieurs membres de la Commission des Finances de la Chambre, notamment son Président et son Rapporteur général, nous ont également exprimé le désir que tout fût terminé avant le début de l'année prochaine. J'ai répondu que je doutais que cela fût possible et j'ai fait observer que certains rapports spéciaux n'avaient même pas été distribués à la Chambre. J'ai alors recueilli l'impression que la Commission des Finances de la Chambre considérerait qu'un progrès considérable a été réalisé si le budget de 1922 était définitivement voté à une date telle qu'un seul douzième provisoire fût suffisant cette fois.

En ce qui nous concerne, notre devoir nous commande de faire toute diligence pour que le budget de 1922 puisse être voté par le Sénat dans le plus bref délai possible. Il existe parmi les membres de la Haute-Assemblée un courant très puissant en faveur du vote définitif intervenant pour le 31 décembre ; il y a également un courant contraire. Nous verrons ce que la majorité désira faire ; en attendant travaillons de toutes nos forces : il nous reste à examiner de nombreux budgets et une loi de finances qui contient beaucoup d'articles dont plusieurs ont une très grande importance.

M. DAUSSET.- Devant le Sénat je me prononcerai dans le même sens que M. LEON PERRIER ici j'estime qu'il nous faut hâter le plus possible notre travail.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La question qui se pose est double : c'est d'abord celle du travail à accomplir par notre Commission, c'est ensuite celle de la conduite à tenir par le Sénat. Sur ce second point nous n'avons pas à délibérer ; il appartiendra au Sénat lui-même de prendre ses responsabilités. Sur le premier point, je pense que nous devons nous mettre en mesure d'être prêts à saisir l'Assemblée de nos propositions le plus tôt possible, de manière que nul ne puisse nous reprocher un retard quelconque dans le vote du budget.

M. LEON PERRIER.- Il est très regrettable que nos rapporteurs soient obligés de travailler aussi vite. Je persiste à penser que la Commission devrait prendre l'initiative de demander au Sénat un examen complet, approfondi et aussi prolongé qu'il sera nécessaire du budget de 1922.

M. LE PRESIDENT.- En mettant les choses au mieux, le Sénat ne pourra commencer que le 24 décembre l'examen du budget.

M. LEON PERRIER.- Je reconnais qu'il y aurait avantage à ce que cet examen fût amorcé avant le 1^{er} janvier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Alors, nous sommes d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Je ferai le Sénat lui-même juge de la question dès que le budget aura été déposé sur son bureau (Appro-
bation).

M. DAUSSET.- Cela sera d'autant plus utile qu'à la Chambre on considère que, si le budget est déposé au Sénat pour le 15 décembre, la Haute-Assemblée est moralement obligée d'en finir pour le 31.

M. HENRY BERENGER.- Peut-être M. LE PRESIDENT pourrait-il déclarer à la tribune que, si l'on veut que le budget soit régulièrement

voté avant la fin de l'année, il faudrait que la Chambre se prononçât dans la session ordinaire (Approbation).

M. LE PRESIDENT donne lecture de la réponse de M. le Ministre des Finances à la lettre par laquelle il lui avait demandé, au nom de la Commission, des éclaircissements au sujet de l'affectation de l'ancien séminaire de Saint-Sulpice. M. le Ministre des Affaires Etrangères par intérim (M. Bonnevoy) l'a, par une lettre dont il envoie la copie, saisi d'une demande de l'archevêque de Paris tendant à la cession ou à la location aux Sulpiciens de l'ancien séminaire moyennant l'abandon qui serait consenti par lesdits Sulpiciens au profit de l'Etat de l'immeuble qu'ils occupent à Paris, rue du Regard. M. le Ministre des finances ajoute que la demande de l'archevêque de Paris est actuellement soumise à l'examen de l'administration des Domaines.

M. HENRY BERENGER. - Il s'agit de faire d'un immeuble laïcisé en outre des lois de la République un foyer de propagande religieuse et même cléricale ! Nous ne pouvons laisser passer sans protestation cette affaire, qui d'ailleurs est engagée depuis longtemps, et j'en demande si nous ne ferions pas bien d'en saisir le Sénat au cours du débat qui se déroule devant lui touchant la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican ?

M. LE PRESIDENT.- Je ferai observer que la question du Séminaire de Saint-Sulpice ne figure pas à notre ordre du jour d'aujourd'hui. Je me suis borné à lire les lettres qui m'ont été envoyées à ce sujet et dont nos collègues pourront, cela va sans dire, prendre connaissance tout à loisir.

M. HENRY BERENGER.- Je propose de discuter la question à l'une de nos prochaines séances.

communication
une lettre
du Ministre des
finances relative
à l'affecta-
tion de l'ancien
séminaire de
Saint-Sulpice
observations
ce sujet.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il est certain que nous ne saurions laisser toucher à la loi qui a réglé la dévolution des biens ecclésiastiques. Mais en ce qui concerne la question de la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, cette question est extérieure à notre Commission.

M. HENRY BERENGER.- Pas le moins du monde ! La Commission des finances, dont les membres sont désignés par les groupes politiques du Sénat, a un caractère politique en même temps que financier, et elle a le droit de s'occuper d'autre chose que de chiffres et de comptabilité. Il en a d'ailleurs toujours été ainsi, car les questions financières sont toujours aussi des questions politiques.

M. LE PRESIDENT.- L'incident est clos (Approbation).

La Commission examine le budget-annexe de la Fabrication des monnaies et médailles pour l'exercice 1922.

M. G. CHASTENET. Rapporteur général, signale que, pour plusieurs chapitres de ce budget, la Chambre a modifié, sur la proposition de la Commission mais sans aucune explication, les chiffres figurant dans le rapport.

D'autre part, il fait observer que les jetons en bronze d'aluminium, créés dans un but de remplacement des coupures en papier émises par les Chambres de Commerce, ne remplacent aucunement les dites coupures : La Banque de France, en effet, chargée de les mettre en circulation, ne les échange que contre ses propres billets, et cela parce qu'elle manque de personnel. Peut-être, pour hâter la substitution si désirable des jetons aux petites coupures pourrait-on demander à M. le Ministre des Finances de changer les établissements de crédits, s'ils y consentent, de la distribution des jetons par voie d'échange contre les petites coupures. (Assentiment).

M. BIENVENU MARTIN.- A Paris les petites coupures émises par les Chambres de Commerce des départements ne sont pas reçues en paiement : c'est là un état de choses gênant pour le public.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Et c'est un argument de plus en faveur du remplacement des petites coupures par des jetons.

Chapitre 1^{er}- (Personnel) Crédit voté par la Chambre :
813.100 frs

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de revenir au chiffre de la Commission de la Chambre, soit 800.800 frs en opérant une réduction de 12.300 frs sur le chiffre de la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL indique que l'administration, invoquant les travaux importants confiés à la Monnaie, souhaiterait obtenir le maintien du chiffre de la Chambre.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée.

Le Chapitre 2 est adopté sans modification.

Le Chapitre 3 (Matériel) est adopté avec une réduction de 15.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL (3 voix se prononcent en faveur de cette réduction : 1, celle de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL contre.)

Les Chapitres 4 et 5 sont adoptés sans modifications.

Le Chapitre 6 (Salaires) est adopté avec une réduction de 100.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, et motivée par le retard dans l'ouverture de l'atelier monétaire de Vincennes, qui ne pourra fonctionner avant le mois de mai prochain.

Le chapitre 7 (Matériel commun à la fabrication des monnaies et médailles) est adopté avec une réduction de 26.000 frs , proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 8 est adopté sans modification.

Le Chapitre 9 (Fabrication de jetons-monnaie pour la France) est adopté avec une réduction de 600.000 frs , proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL (conséquence du retard dans l'ouverture de

l'atelier monétaire de Vincennes).

Les chapitres 10 à 17 sont adoptés sans modifications.

Le Chapitre 18 (Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses) est adopté avec une réduction de 199.700 frs (Conséquence des modifications apportées au budget-annexe).

Les Chapitres 19 à 22 et dernier sont adoptés sans modifications.

La Commission reprend l'examen du budget de la Marine pour l'exercice 1922, dont elle a précédemment adopté les 25 premiers chapitres.

Le chapitre 26 (Personnel du service des constructions navales) est adopté avec une réduction de 968.661 frs proposée par M. HENRY BERENGER, y compris les dépenses indivises. Salaire est adopté avec une réduction de 1 million proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, en vue d'obtenir une meilleure utilisation du personnel ouvrier et la diminution du nombre des employés.

Le Chapitre 28 (Constructions navales, service général, y compris les dépenses indivises. Matières) est adopté avec une réduction de 2.990.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 29 (Constructions navales, entretien et réparations de la flotte construite et du matériel flottant des mouvements du port. Salaires) est adopté avec une réduction de 2 millions, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 30 (Constructions navales. Entretien et réparations de la flotte construite et du matériel flottant des mouvements du port. Matières) est adopté avec une réduction de 1.500.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 31 (Personnel du service de l'artillerie) est adopté avec une réduction de 316.960 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Suite et fin de
l'examen du bud-
get du Ministère
de la Marine
pour l'exercice
1922.

Le chapitre 32 (Artillerie navale. Service général, y compris les dépenses indivises. Salaires) est adopté avec une réduction de 500.000 frs , proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, en vue d'obtenir la diminution des effectifs du personnel.

Le chapitre 33 (Artillerie navale. Service général, y compris les dépenses indivises. Matières) est adopté avec une réduction de 460.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 34 (Artillerie navale. Réfections. Améliorations. Entretien et écoles à feu. Salaires) est adopté avec une réduction de 400.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 35 (Artillerie navale. Réfections. Améliorations Entretien et écoles à feu. Matières) est adopté avec une réduction de 595.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 36 (Artillerie navale. Défense des côtes. Réfections . Améliorations. Entretien. Ecoles à feu) est adopté avec une réduction de 100.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 37 (Personnel du service des travaux hydrauliques) Crédit voté par la Chambre : 2.210.452 frs .

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose une réduction de 900.000 frs le service dont il s'agit devant être prochainement supprimé par décret. Il ajoute que l'on discute sur le point de savoir si c'est ce service ou un entrepreneur qui doit être tenu pour responsable des infiltrations constatées dans la nouvelle forme de radoub de Castignneau-Vaubon, qui vient d'être construite à Toulon et qui a coûté 20 millions de francs.

La réduction proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL est adoptée.

Le chapitre 38 (Service des travaux hydrauliques salaires) est adopté avec une réduction de 900.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 39 (Travaux hydrauliques. Entretien. Réfections . Réparations. Gros outillage) est adopté avec une réduction de 525.000, frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 40 (Services administratifs. Personnel de gestion et d'exécution) est adopté avec une réduction de 695.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, en vue d'obtenir la diminution des travaux d'écritnes et la compression de l'effectif du personnel qui se livre à ces travaux.

Le Chapitre 41 (Frais de déplacement de transport de personnel. Frais de séjour) est adopté avec une réduction de 600.000fr proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, en vue d'obtenir que les déplacements et transports de personnel ne soient pas multipliés inutilement.

Le Chapitre 42 (Subventions. Prix. Frais d'écoles. Cercles et foyers. Distraction des équipages) est adopté avec une réduction de 4.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, qui déclare approuver la création et l'installation à Toulon d'un "Cercle" naval", mais à la condition qu'on n'y reçoive pas de personnes étrangères à la Marine.

Les Chapitres 43 et 44 sont adoptés sans modifications.

Le Chapitre 45 (Allocations diverses aux personnels technique et ouvrier des arsenaux et établissements) est adopté avec une réduction de 640.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL et motivé par les abus auxquels donne lieu la prime de rendement.

Le Chapitre 46 (Allocations diverses tenant lieu de la pension) est adopté avec une réduction de 623.240 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL,

Le Chapitre 47 (Dépenses diverses. Frais de communications télégraphiques. Dépenses diverses spéciales à l'extérieur) est adopté avec une réduction de 1.002.000 frs, (retour au crédit du budget de 1921).

Les Chapitres 48 à 50 sont adoptés sans modifications

Le Chapitre 51 (Attribution aux personnels civils de l'Etat d'allocations pour charges de famille) est adopté avec une réduction de 550.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 52 est adopté sans modification.

Le Chapitre 53 (Approvisionnements divers de la flotte. Constitution des stocks de guerre. Gros outillage) est adopté avec une réduction de 2.205.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL et motivée par l'inutilité d'une amélioration du gros outillage tant que la France n'a pas de programme naval arrêté.

Le Chapitre 54 (Constructions navales. Constructions neuves. Salaires) est adopté avec une réduction de 180.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 55 (Constructions navales. Constructions neuves. Matières) est adopté avec une réduction de 990.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 56 (Constructions navales. Constructions neuves par l'industrie. Achats) est adopté avec une réduction de 320.320 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 57 (Constructions navales. Constructions navales et approvisionnements ; torpilles et mines) est adopté avec une réduction de 500.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 58 (Constructions navales. Gros outillage. Achats et installations nouvelles. Transformations d'ateliers et de chantiers) est adopté avec une réduction de 1.300.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 59 (Artillerie navale. Constructions neuves et stocks de ravitaillement. Salaires) est adopté avec une réduction de 50.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 60 (Artillerie navale. Constructions neuves et stocks de ravitaillement. Matières) est adopté avec une ré-

duction de 1.173.000 frs , proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre 61 (Artillerie navale. Gros outillage. Achats et installations nouvelles. Transformations d'ateliers et de chantiers) est adoptée avec une réduction de 840.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, qui, à propos de ce chapitre, signale à la Commission qu'on a commencé à construire à Toulon des cavernes à Munitions.

Le Chapitre 62 (Ouvrages maritimes. Immeubles d'intérêt militaire et général. Travaux neufs et grandes améliorations) est adopté avec une réduction de 315.345 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, qui déclare que des éclaircissements seront demandés par lui à l'administration au sujet des installations de télégraphie sans fil.

Le Chapitre 63 (Travaux extraordinaires des ports de guerre et des bases d'opérations de la flotte) est adopté avec une réduction de 16 millions proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, d'accord avec M. LE RAPPORTEUR GENERAL, pour empêcher la continuation des travaux de construction de la seconde forme nouvelle de radout de Castigneau-Vauban, à Toulon, tant que des éclaircissements complets n'auront pas été fournis sur l'affaire de la première forme.

Le Chapitre 64 (Défense des Côtes. Constructions neuves. Stocks et ravitaillement. Installations et travaux immobiliers) Crédit voté par la Chambre : 12.920.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose de supprimer complètement ce crédit, aucune construction neuve ne devant être entreprise pour la défense des côtes tant que celle-ci n'aura pas fait l'objet d'un programme approuvé par une loi spéciale.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faut que le Gouvernement dépose sans retard un projet de loi à ce sujet, car la défense des côtes est une grave problème dont la solution d'impose d'urgence. Jusqu'au dépôt de ce projet, nous pourrions disjoindre,

plutôt que supprimer, le crédit voté par la Chambre au chapitre 64.

M. LE PRESIDENT.- Si des travaux ont été commencés cette année, il importe de ne pas les arrêter en 1922 ; aussi y aurait-il lieu de voter un crédit, au besoin réduit, au chapitre 64.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Non. Le crédit demandé par le Gouvernement avait pour but de permettre la construction des canons de 45 qui étaient destinés aux cuirassés compris dans le programme naval abandonné. Or, ces canons ne sont pas utilisables à la défense des côtes.

Le crédit du chapitre 64 est disjoint.

Le chapitre 65 (Service de santé. Constructions neuves. Immeubles. Stocks de mobilisation) est adopté avec une réduction de 43.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL

Le Chapitre 66 (Aéronautique maritime) est adopté avec une réduction de 10.550.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL et motivée par l'état d'anarchie administrative dans lequel se trouve l'aéronautique maritime : on a installé à grands frais des usines d'hydrogène alors que la marine n'a pas de ballons à gonfler ; cette installation et d'autres également inutiles, ont été imposées à l'aéronautique maritime par l'aéronautique militaire à l'instigation d'une société privée qui y trouve son avantage. D'autre part, le service des travaux hydrauliques a effectué dans les centres d'aéronautique maritime des constructions dans lesquelles on relève de sérieuses malfaçons. Enfin l'aéronautique maritime exécute certains travaux dans des conditions singulières ; c'est ainsi qu'au centre de Cuers-Pierrefeu elle prétend réparer avec de l'étoffe caoutchoutée les ballonnets en baudruche du dirigeable "dixmude" !

Le Chapitre 67 à 61 sont adoptés sans modifications, ainsi que le Chapitre-A.

Le Chapitre - B (Forces navales en missions extraordinaires Soldes. Indemnités. Traitements de table) est adopté avec une réduction de 568.371. frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre - C (Forces navales en missions extraordinaires. Vivres) est adopté avec une réduction de 162.138 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre - B (Forces navales en missions extraordinaires. Habillement) est adopté avec une réduction de 54.510 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le Chapitre E (Forces navales en missions extraordinaires. Combustibles. Matières grasses. Objets divers) est adopté avec une réduction de 703.500 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, qui signale la dépense considérable de combustible qu'entraîne le voyage en Amérique centrale et en Amérique du Sud du " JULES MICHELET" ; ce croiseur transportant la mission à la tête de laquelle est placé le général Mangin et qui est une mission de propagande, tous les frais, y compris la dépense de combustible, devraient être payés par le budget du Ministère des Affaires Etrangères sur le crédit constituant le fonds dit de propagande. De même devrait être acquittée sur les crédits du budget du Ministère des Colonies la dépense afférente à l'envoi à Dakar du " GUEYDON", qui a transporté là-bas et en a ramené le chef de ce département ministériel, M. Albert Sarraut. La même remarque pourrait être encore faite à propos d'autres voyages.

La Marine prétend que c'est elle qui doit acquitter la dépense de charbon, des vaisseaux de guerre utilisés pour le transport de personnages officiels ; elle a tort ; quoi qu'il en soit, M. LE RAPPORTEUR SPECIAL a obtenu, pour réduire les frais, que le Président du Conseil, M. Briand, se rendrait aux Etats-Unis sur un paquebot et non sur un vaisseau

de guerre, et que de même le Maréchal Joffre, envoyé en mission en Indochine et au Japon gagnerait l'Extrême-Orient par paquebot et n'utiliserait le croiseur "MONTCALM" pour ses déplacements qu'une fois arrivé dans ces parages lointains

Les chapitres F à T sont adoptés sans modifications.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- La Commission vient de réaliser, sur ma proposition, environ 75 millions d'économies sur le budget de la Marine. Toutefois il y aura lieu de défalquer de cette somme les 10 millions dont nous serons appelés à relever le chiffre de la dotation du chapitre 12 (Equipages de la flotte).

La Séance est levée à 18 heures 40 minutes.

Le Président de la Commission des Finances

